

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON CALVISSON
COMMUNE SAINT-BAUZELY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026**

**DELIBERATION D_2026_58 PARTICIPATIONS COMMUNALES POUR LE SERVICE DE POLICE
MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2026**

Date convocation : 26/08/2026
Date affichage convocation : 26/08/2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi dix du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames :

ARMAND Marie-Paule, MARTIGNY Laure, SEBASTIEN Aline, FABRE Séverine, DJELILATE Sonia, GUIRAUD Delphine.

Messieurs :

COULON Thierry, DURAND Jacques, LIOVE Serge, DUSSAUD Romaric, VOLEON Daniel.

Absent(es) non représenté(es) :

Madame CURBILIE Florence, Messieurs VERDIER Jean-Luc, BEHAR Yoni et CLEMENT David.

Ont donné procuration(s) :

Membres CM élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 00
Votants : 11

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence. Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du jeudi 09 juillet 2026. A l'unanimité l'assemblée approuve le procès-verbal.

DELIBERATION D_2026_58
PARTICIPATIONS COMMUNALES POUR LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise en commun des agents de la Police Municipale de Saint-Génies de Malgoirès.

La participation 2026 est calculée sur la base de 15 euros pour 687 habitants, soit un montant total de 10 305 € pour 2026.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de l'autoriser à payer cette dépense sur le budget 2026.

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité,

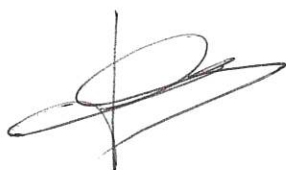
Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer la participation 2026 pour le service de police municipale à la commune de Saint-Génies.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

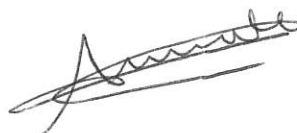
Pour extrait certifié conforme.

Publié, transmis et rendu exécutoire

DURAND Jacques
Maire



MARTIGNY Laure
Secrétaire de la séance



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).
Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet.